

Élections

Montréal

ÉLECTIONS MUNICIPALES • DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Avis est donné aux électeurs de la Ville de Montréal que :

La liste électorale a été déposée aux archives de la Ville de Montréal le **23 septembre 2021**. Elle fera l'objet d'une révision avant de servir à l'élection.

Pour être électrice ou électeur et avoir le droit d'être inscrit-e sur la liste électorale, toute personne doit :

- être une personne physique
- être âgée de 18 ans ou plus le **7 novembre 2021**
- être de citoyenneté canadienne
- ne pas être en curatelle
- ne pas être frappée d'une incapacité prévue par la loi

Toute personne doit de plus remplir l'une des conditions suivantes :

- être domiciliée sur le territoire de la Ville de Montréal **au 1^{er} septembre 2021**, et au Québec depuis **au moins le 1^{er} mars 2021**;
- ou**
- être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Montréal depuis **au moins le 1^{er} septembre 2020** et avoir transmis une demande écrite d'inscription à Élections Montréal;
- ou**
- être occupant-e unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Montréal depuis **au moins le 1^{er} septembre 2020** et avoir transmis une demande écrite d'inscription au Bureau du président d'élection.

Dans le cas d'un immeuble appartenant à des copropriétaires indivis ou d'un établissement d'entreprise occupé par des cooccupants-es, seul-e la ou le copropriétaire indivis ou la ou le cooccupant-e désigné-e au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants-es ayant le droit de vote, a le droit d'être inscrit-e sur la liste électorale comme propriétaire de l'immeuble ou occupant-e de l'établissement d'entreprise. Cette procuration doit être transmise à Élections Montréal.

Une personne qui est une électrice ou un électeur à plus d'un titre ne peut être inscrite sur la liste électorale qu'à un seul de ceux-ci, selon l'ordre de priorité suivant :

- à titre de personne domiciliée
- à titre de propriétaire unique d'un immeuble
- à titre d'occupant-e unique d'un établissement d'entreprise
- à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble
- à titre de cooccupant-e d'un établissement d'entreprise

Nul ne peut être inscrit à plus d'un endroit sur la liste électorale de la Ville de Montréal.

Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale au président d'élection si vous êtes domicilié-e dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié-e ou hébergé-e dans un établissement de santé admissible¹ ;
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un-e proche aidant-e domicilié-e à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré-e comme porteur-teuse de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile.

Si vous êtes domicilié-e ou hébergé-e dans un établissement de santé admissible¹ ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence. Vous pouvez communiquer avec Élections Montréal pour obtenir les formulaires nécessaires qui devront être complétés et transmis au plus tard le 18 octobre 2021 à 19 h.

Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrit-e à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une

demande verbale ou écrite en communiquant avec Élections Montréal au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les formulaires nécessaires peuvent être transmis, sur demande, et sont disponibles sur le site internet elections.montreal.ca.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés-es inscrites au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5)

• IMPORTANT •

Dans le cas d'une demande d'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la Ville de Montréal, la personne qui fait cette demande auprès d'une commission de révision doit préciser l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et présenter deux documents l'identifiant, l'un confirmant son nom et sa date de naissance, et l'autre son nom et l'adresse actuelle de son domicile.

Vous pouvez consulter la liste électorale et présenter des demandes d'inscription, de radiation ou de correction à la commission de révision **de votre choix** aux dates et aux heures suivantes :

Mardi 12 octobre	midi à 19 h
Mercredi 13 octobre	midi à 19 h
Jeudi 14 octobre	10 h à 22 h
Vendredi 15 octobre	midi à 19 h
Samedi 16 octobre	midi à 18 h
Dimanche 17 octobre	midi à 18 h
Lundi 18 octobre	midi à 19 h

Les commissions de révision siégeront aux endroits suivants du 12 au 18 octobre :

ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

2200, rue Fleury Est

120, boul. Gouin Est

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

7151, rue Jean-Talon Est, local 600

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

5450, boul. Côte-des-Neiges, suite 114

5651, rue Sherbrooke Ouest

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

50, 15e avenue
(via 1415, rue Saint-Louis)

ARRONDISSEMENT DE LASALLE

55, avenue Dupras, bureau 118
(Mairie d'arrondissement)

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

389, rue Cherrier

ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

7275, rue Sherbrooke Est, suite 2207

2030, boul. Pie-IX, local 311

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

6000, boul. Henri-Bourassa Est,
local C0006A (porte 3)

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

543, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

13 665, boul. de Pierrefonds,
salles 1 et 2

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

4200, boul. Saint-Laurent, suite 340

210, avenue Laurier Est (rdc)

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

12 125, rue Notre-Dame Est,
bureau 108

6789, boul. Léger
Montréal-Nord H1G 6E9

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA-PETITE-PATRIE

5650, rue D'Iberville, suite 300

5100, rue Beaubien Est

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

100, boul. Alexis-Nihon, suite 410

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

8455, boul. Langelier

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

3615, rue Notre-Dame Ouest

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

630, 4e avenue (sous-sol)

260, rue Elgar
salle des Peupliers

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

507, place d'Armes, suite 402

1201, boul. René-Lévesque Ouest
salle Musset

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY-SAINTE-MICHEL-PARC-EXTENSION

8930, boul. Saint-Michel

8151, rue Rousselot

505, rue Jean-Talon Est
(sous-sol, entrée rue Berri)

Montréal,
Le 5 octobre 2021

Le président d'élection
M^e Emmanuel Tani-Moore

514 872-VOTE (8683)
elections.montreal.ca